CÉ extraordinaire du 21-05-2026

Présents :

- Stéphanie Lapointe (directrice-générale adjointe et responsable des services éducatifs au CSSMB.)
- Myriam Vachon (enseignante)
- Amina Boudjadja (enseignante)
- Manolis Fragiadakis (invité du président, coordinateur du service financier)
- Antoine Weill-Duflos (président du CÉ)
- Myriam Courtemanche (membre de la communauté)
- Pascal Harpes (membre substitut)
- Emilie Noël (parent)
- Julie Maltais (SDG)
- Joëlle Fogelbach (parent)

Public :

- Vincent Vezina
- Cyndi Lebrasseur et Sophie Chouinard
- Delphine Masi
- Anne-Catherine Vernet
- Catherine Jeannotte
- Joanne Profeta
- Marion Pepler
- Frédéric Desjeans

Ouverture à 18h33

Présentation de madame Stéphanie Lapointe directrice générale adjointe du CSSMB Lachine et Lasalle (remplace Danielle Roberge pour quelques jours).

D'ici le début de la semaine prochaine (soit le 25 mai 2026) l' intérim sera en place à l'école ND7D, suite au départ en congé maladie, de madame Marie-Michèle Prud'homme

Parole au président :

Rappel des règles : section 4.3 des règles de régie interne du CE

Émilie gardienne du temps

Anne-Catherine Vernet : lettre d'appui pour soutenir la démarche des enseignants, à qui doit on adresser la lettre? Quelle est la manière la plus efficace de la transmettre?

- Possibilité d'inclure la lettre dans une résolution par le CÉ.
- Lecture d'une lettre d'appui soutenant la démarche puis envoyée par madame Anne-Catherine Vernet.
- Plan d'action pour soutenir l'école dans cette période de transition, mesurer l'impact, explorer d'autres sources de financement?
- Pourrions-nous avoir accès au minutes des CÉ sur le site web? Informations à préciser par le président.
- Ordre du jour peut-il être mis en ligne? Non pas d'ordre du jour pour le CÉ et les dates sont en ligne sur le site web de l'école.
- Comment les parents peuvent être mis au courant? Par le biais de l'OPP.

Sophie: on aimerait que cette lettre soit signée, Antoine préfère se réapproprier la lettre de soutien avant de la signer.

Delphine : Comment faire pour ajouter un point à l'ordre du jour? Il faut contacter les membres du CÉ, à la discrétion de la direction et de la présidence pour rajouter un point sur l'ordre du jour.

Vincent : Est-ce qu'on peut rendre public le décorum du CÉ et le mettre sur le site web? À vérifier.

Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Émilie propose, secondé par Julie.

Proposition de lettre pour obtenir une résolution.

Parole à monsieur Manolis, évaluation de l'impact financier du changement de l'IMSE de 9 à 8.

Impact estimé : 31571$

Service de répartition des ressources mesure : 15379. Son but est de favoriser la **stabilité des équipes-écoles.**

C'est une mesure dite **« conventionnée »**, ce qui signifie que l'argent reçu par le centre de services scolaire doit obligatoirement être dépensé à cette fin précise. Si des fonds ne sont pas utilisés à la fin de l'année, ils ne peuvent pas être intégrés au budget général : ils doivent être reportés à l'année suivante ou transférés vers d'autres mesures d'aide aux élèves en difficulté. Vous trouverez le texte officiel à la page 138 du document des Règles budgétaires de fonctionnement du gouvernement du Québec. [1]

Mesure conventionnée pour offrir de l'aide aux écoles, aide de 16480$ (52% de l'impact financier).

Amina : cet argent va aller dans quel fond? Fond 8, fond des mesures conventionnées, réserver pour 2026-2027.

Lecture de la lettre proposée par les enseignantes réécrite par Émilie, une autre lettre a été lue par Antoine.

Le CÉ peut donner son avis au CSSMB.

Dans la lettre, une demande sera faite pour que le CSSMB relaye les préoccupations au niveau national, concernant le changement de l'IMSE et les besoins particuliers de l'école ND7D.

La lettre a été rédigée en grand groupe Émilie étant la secrétaire.

Proposé par Joëlle, Emilie l'appui.

Adoptée à l'unanimité résolution ND7D 05212026-01

Levée de l'assemblée à 20h40

le président
2 sept 2026